

EB50.R17 Rapport du Corps commun d'inspection

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur « la programmation par pays et ses suites » et le rapport du Directeur général à ce sujet,

1. SOUSCRIT aux commentaires et observations du Directeur général sur le rapport du Corps commun d'inspection;

2. REMERCIE Sir Leonard Scopes de son rapport; et
3. PRIE le Directeur général de communiquer son rapport et les décisions du Conseil exécutif:
 - i) au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour transmission au Conseil économique et social par l'entremise du Comité du Programme et de la Coordination;
 - ii) au Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé; et
 - iii) au Président du Corps commun d'inspection.